

Le 15 septembre 2022



**CONVOCAION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE
JEAN-LEMAN**

Bonjour,

Tous les parents de l'école Jean-Leman sont invités à participer à l'assemblée générale des parents qui se tiendra le

Judi 22 SEPTEMBRE 2022
À 19H45

En présence à l'école Jean-Leman

Ce sera l'occasion d'élire les représentants qui siègeront au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 et de connaître les rôles et responsabilités de chacun. Si vous souhaitez poser votre candidature pour être membre du conseil d'établissement et qu'il est impossible pour vous d'être présent(e) à la rencontre, une procuration signée et datée sera nécessaire. Nous avons ajouté quelques articles de Loi sur l'Instruction Publique faisant état des obligations qui nous incombent.

De plus, nous vous présentons l'ordre du jour de la soirée et le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2021.

Votre présence est une façon de s'impliquer dans la vie scolaire de tous les élèves qui fréquentent l'école et nous vous remercions de vous joindre à nous.

Sylvie Beauchemin

Direction

PRÉCISIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)

ART. 47 (*L.I.P)

Chaque année, au cours du mois de septembre, le président du conseil d'établissement ou, à défaut, le directeur de l'école, convoque, par écrit, les parents des élèves fréquentant l'école à une assemblée pour qu'ils élisent les représentants au conseil d'établissement.

ART 74 (*L.I.P)

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et du plan stratégique de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation périodique.

ART 54 (*L.I.P)

Le mandat des représentants des parents est d'une durée de deux ans; celui des représentants des autres groupes est d'une durée d'un an.

COMPOSITION DE NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6 parents

3 représentants des enseignants

1 représentant du service de garde

1 représentant du personnel de soutien

1 représentant des professionnels

Personnes présentes sans droit de vote : La direction – Un membre de la communauté –



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS

ÉCOLE JEAN-LEMAN

Jeudi 22 SEPTEMBRE 2022 - 19H45

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Nomination d'une présidence d'assemblée
3. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 septembre 2021
5. Dépôt du rapport annuel du conseil d'établissement 21-22 (articles 82 et 83 de la LIP)
6. Mot de la direction de l'établissement
7. Mot de la vice-présidence
 - a. Rôle des parents
 - b. Fonctionnement du conseil d'établissement
8. Nomination d'une présidence d'élection
9. Élection des nouveaux membres au conseil d'établissement
 - a. Postes à combler : 3 postes (mandat de 2 ans)
1 poste de suppléant (mandat d'un an)
10. Élection d'au moins deux substituts au conseil d'établissement (article 51.1 LIP)
11. Élection d'un représentant au comité de parents du centre de services scolaire des Grandes-Seigneurie et d'un substitut
12. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation de parents
13. Levée de l'assemblée

Sylvie Beauchemin

Direction

Assemblée générale de parents
École Jean-Leman

Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Jean-Leman, tenue le 16 septembre 2021, à la salle multi, sous la présidence de Monsieur Mina Moussa.

1. Bienvenue

Mina Moussa, président du conseil d'établissement (C.É.), souhaite la bienvenue et débute l'assemblée à 19h52.

2. Nomination d'un président d'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Beauchemin, approuvé à l'unanimité, de nommer Monsieur Mina Moussa président de l'assemblée.

3. Nomination du secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Beauchemin, approuvé à l'unanimité, de nommer Madame Isabelle Joannette secrétaire de l'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Frédérick Levasseur, approuvé à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Bernier et approuvé à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du 16 septembre 2020.

6. Présentation du rapport annuel 2020-2021

Mme Beauchemin présente brièvement le rapport annuel de l'école Jean-Leman pour l'année 2020-2021. Elle attire l'attention des parents au niveau des orientations de l'école Jean-Leman et nomme les objectifs en lien avec chacune des orientations. M. Fortin félicite l'équipe-école pour les mesures mises en place en lien avec la pandémie. Les élèves ont eu le privilège de bénéficier d'un enseignement en présentiel. M. Moussa mentionne que la collaboration et la communication de la direction avec les membres du conseil d'établissement sont très appréciées.

7. Mot de la présidence

- Rôle des parents : Monsieur Mina Moussa, président du C.É. pour l'année 2020-2021, présente le rôle des parents qui siègent au C.É.

- Fonctionnement du conseil d'établissement : Madame Beauchemin et M. Moussa expliquent le fonctionnement du conseil d'établissement et rappellent l'importance du rôle des membres.

8. Élection des nouveaux membres au conseil d'établissement

Présentation par eux-mêmes des personnes intéressées à être membre du conseil d'établissement. Voici la liste des personnes ayant présenté à l'assemblée leur motivation à s'impliquer pour un mandat de 2 ans.

- Emmanuelle Tardif

- Émilie Poirier
- Valérie Bernier
- Guy Fortin
- Émilie Blais

Par un vote secret, voici les personnes ayant été élues par la majorité

- Émilie Poirier
- Valérie Bernier
- Guy Fortin

Élection de membres substitués au conseil d'établissement : Mme Émilie Blais et Mme Emmanuelle Tardif seront les substitués au CÉ pour l'année 2021-2022.

La direction félicite les membres élus.

9. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents

Les membres au conseil d'administration du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ont été élus pour un mandat de 2 ans. M. Frédéric Levasseur et Mme Mia Adam poursuivront donc leur mandat en 2021-2022.

10. Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Sylvie Beauchemin présente l'OPP (Organisme de participation des parents). Elle explique aux parents les rôles des membres de l'O.P.P. et les mandats. Mme Valérie Bernier mentionne que les portes de l'école sont ouvertes et les parents sont les bienvenus. La formation d'un OPP ne s'avère pas nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bernier, approuvé à l'unanimité, qu'il n'y aura pas d'OPP pour l'année 2021-2022.

11. Mot de la direction

Madame Beauchemin remercie les parents qui se sont présentés à l'assemblée générale des parents.

12. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Mina Moussa d'approuver, la levée de l'assemblée à 21h05.

Proposition retenue à l'unanimité.

Mina Moussa
Présidence

Sylvie Beauchemin
Directrice